



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2020

Soixante-quatorzième session

Point 123 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 avril 2020

[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.52 et A/74/L.52/Add.1)]

74/270. Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

L'Assemblée générale,

Notant avec une grande inquiétude la menace que fait peser sur la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui continue de se propager à travers le monde,

Constatant les conséquences sans précédent de la pandémie, notamment la perturbation grave des sociétés et des économies, ainsi que des voyages et des échanges internationaux, et son impact dévastateur sur les moyens d'existence des populations,

Constatant que les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés par la pandémie et que l'effet de la crise va réduire à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et entraver la réalisation des objectifs de développement durable¹,

Reconnaissant le rôle central qui revient au système des Nations Unies s'agissant de déclencher et de coordonner l'action mondiale visant à contrôler et à contenir la propagation de la COVID-19 et consciente, à cet égard, du rôle crucial joué par l'Organisation mondiale de la Santé,

Se félicitant de l'appel lancé par le Secrétaire général pour faire face à la situation d'urgence sanitaire et concentrer les efforts sur les conséquences sociales et les mesures économiques à adopter et de l'importance qu'il accorde à une reprise durable et inclusive,

Constatant les efforts déployés par les gouvernements ainsi que par les professionnels de santé et les autres travailleurs essentiels sur toute la planète pour

¹ Voir résolution 70/1.



combattre la pandémie par des mesures visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des populations,

Consciente qu'il est nécessaire que tous les acteurs concernés travaillent de concert aux niveaux national, régional et mondial de façon que personne ne soit laissé de côté,

Considérant que la pandémie de COVID-19 exige une action mondiale fondée sur l'unité, la solidarité et une coopération multilatérale renouvelée,

1. *Redit* qu'elle est attachée à la coopération internationale et au multilatéralisme et qu'elle appuie pleinement le rôle central que joue le système des Nations Unies dans l'action mondiale contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ;

2. *Souligne* que les droits de la personne doivent être pleinement respectés et qu'aucune forme de discrimination, de racisme ou de xénophobie n'a sa place dans l'action contre la pandémie ;

3. *Adresse toutes ses condoléances et exprime sa solidarité* aux familles et aux sociétés dont des membres ont perdu la vie à cause de la maladie, aux personnes qui luttent pour leur survie et à celles dont la vie et les moyens d'existence ont été affectés par la crise ;

4. *Exprime sa gratitude et son soutien* aux soignants de première ligne, aux professionnels de santé, aux scientifiques et aux chercheurs ainsi qu'aux autres travailleurs essentiels sur toute la planète qui travaillent dans des circonstances difficiles et éprouvantes pour faire face à la pandémie ;

5. *Demande* que la coopération internationale soit renforcée en vue de contenir, d'atténuer et de vaincre la pandémie, y compris par l'échange d'informations, de connaissances scientifiques et de bonnes pratiques, et par la mise en œuvre des directives que recommande l'Organisation mondiale de la Santé en la matière ;

6. *Redit sa volonté* d'aider les personnes et les sociétés se trouvant dans une situation particulière, notamment les plus faibles et les plus vulnérables, et constate que de nombreux gouvernements ont proposé à d'autres leur assistance et leur soutien dans un esprit de solidarité et d'entraide ;

7. *Réaffirme son plein attachement* à la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable et, à cet égard, souligne que le système des Nations Unies doit œuvrer à l'unisson en vue d'aider tous les gouvernements ;

8. *Se dit optimiste*, estimant que la crise sans précédent causée par la pandémie de COVID-19 pourra être atténuée et surmontée avec succès par l'esprit d'initiative et une coopération et une solidarité mondiales constantes ;

9. *Demande* au système des Nations Unies, sous l'égide du Secrétaire général, de collaborer avec tous les acteurs concernés afin d'engager une action mondiale coordonnée face à la pandémie et à ses conséquences sociales, économiques et financières néfastes pour toutes les sociétés.

2 avril 2020